



Signataires : Thierry Cerutti, Ana Roch, Jean-Marie Voumard, Francisco Valentin

Date de dépôt : 26 janvier 2023

Proposition de motion

A travail égal salaire égal

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les difficultés que connaît Genève pour former et recruter du personnel qualifié dans le secteur de la santé et du social ;
- la nécessité de maintenir une réelle attractivité dans des professions pouvant ouvrir des perspectives d’emplois intéressantes pour nos jeunes ;
- la complémentarité du travail effectué par les assistants socio-éducatifs (ASE), avec celui des personnes formées à la HETS ;
- l’importance de lutter contre les inégalités salariales dans des secteurs d’activité similaires ;
- le fait de limiter les effets négatifs de l’appel d’air bénéficiant aujourd’hui à une main-d’œuvre de plus en plus délocalisée au détriment des résidents genevois pourtant davantage familiarisés avec le tissu social local,

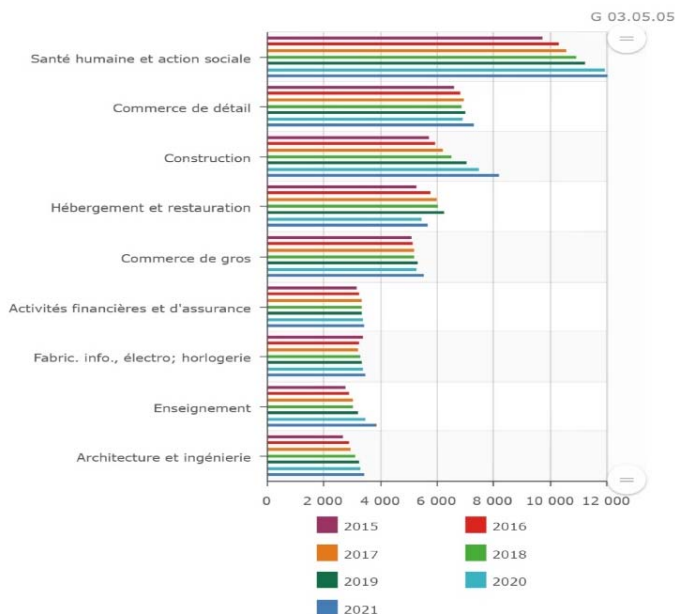
invite le Conseil d’Etat

à revaloriser la classe salariale des assistants socio-éducatifs (ASE) à hauteur de celle des diplômés de la HETS.

EXPOSÉ DES MOTIFS

A Genève, le secteur du social et de la santé est confronté depuis longtemps à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée pour répondre à une demande toujours plus importante. S'agissant plus particulièrement du social, la HETS peine à former suffisamment de travailleurs sociaux pour œuvrer au sein des nombreuses institutions spécialisées du canton.

Cette situation induit notamment deux conséquences : premièrement, un recours croissant à une main-d'œuvre en provenance de l'étranger, dont une grande partie de détenteurs de permis G. Comme nous l'indique le graphique suivant, la branche santé et action sociale est celle qui connaît la plus forte croissance et occupe le plus de frontaliers, avec 12 000 personnes en 2021¹.



Frontaliers étrangers actifs à Genève, dans quelques branches d'activité, depuis 2015 (1) (2)
Situation en fin d'année

(1) Les sources de la statistique des frontaliers actifs sont les suivantes : le système d'information central sur la migration (SYMIC), les données AVS, la banque de données de la formation professionnelle initiale (SFPI) et, pour

¹ Source : OFS – Statistique des frontaliers.

Deuxièmement le constat actuel démontre que de plus en plus d'assistants socio-éducatifs sont utilisés pour pallier le manque de personnel diplômé de la HETS, pour effectuer un travail similaire mais en étant toutefois moins bien rémunéré.

On se retrouve donc confronté à une situation dans laquelle on observe, pour un travail égal, un salaire inégal, ce qui est assez contre-intuitif. Même si tout le monde semble au final y trouver son compte (institutions de la petite enfance, EMS, foyers, etc.), tel n'est pas forcément le cas pour les ASE qui subissent, de fait, une inégalité de traitement salarial.

C'est pourquoi nous estimons qu'il serait judicieux de remédier à cela, avec une réévaluation qui pourrait être examinée en temps opportun par le législateur, au profit d'un secteur qui se doit de rester attractif, afin de continuer à susciter des vocations chez les jeunes résidents du canton, ce qui fait cruellement défaut aujourd'hui. De plus, le fait pour les professionnels du travail social de disposer déjà d'une connaissance pratique et approfondie de la société genevoise constitue un avantage non négligeable dans l'accomplissement de leur métier au quotidien.

Pour les raisons qui précèdent, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à réserver un bon accueil à la présente proposition de motion.